



Conseil économique et social

Distr. générale
10 février 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Douzième session

14-30 avril 2004

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Résultats de la Rencontre internationale d'experts sur la mise en oeuvre d'un ensemble de programmes décennaux portant sur les modes de consommation et de production durables

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de communiquer à la Commission du développement durable, à sa douzième session, les résultats de la Rencontre internationale d'experts sur la mise en oeuvre d'un ensemble de programmes décennaux portant sur les modes de consommation et de production durables (voir annexe).



Annexe

Rencontre internationale d'experts sur la mise en oeuvre d'un ensemble de programmes décennaux portant sur les modes de consommation et de production durables¹

Marrakech (Maroc), 16-19 juin 2003

I. Introduction

1. La Rencontre internationale d'experts sur la mise en oeuvre d'un ensemble de programmes décennaux portant sur les modes de consommation et de production durables², tenue à Marrakech (Maroc) du 16 au 19 juin 2003, a été organisée par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et a bénéficié de fonds provenant des Gouvernements allemand, belge, danois, finlandais et suédois et destinés en particulier à financer la participation d'experts de pays en développement.

2. Ont participé à la rencontre quelque 115 experts en matière de consommation et de production durables qui représentaient des organismes publics, des organisations internationales, des organisations de consommateurs et des entreprises commerciales et industrielles et qui venaient de 59 pays et 9 organisations internationales.

3. La rencontre a été organisée en réponse à l'appel à l'action à tous les niveaux lancé dans le Plan d'application de Johannesburg à savoir :

« Encourager et promouvoir l'élaboration d'un ensemble de programmes décennaux pour appuyer les initiatives régionales et nationales visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables propres à promouvoir le développement économique et social dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes, en gérant et, selon qu'il convient, en découplant la croissance économique et la dégradation de l'environnement au moyen d'une amélioration du rendement et de la viabilité de l'utilisation des ressources et des processus de production, et d'une réduction de la dégradation des ressources, de la pollution et du gaspillage. Tous les pays devraient agir, les pays développés montrant la voie, en tenant compte des besoins et des moyens de développement des pays en développement, grâce à la mobilisation de toutes les sources d'assistance financière et technique et au renforcement des capacités en faveur des pays en développement. »³

4. La rencontre était coprésidée par M. M'hamed Elmurabit, Secrétaire d'État marocain à l'environnement, et par l'Ambassadrice de Suède, Viveka Bohn. Mme Pernille Sorensen, Ministre danoise de l'environnement, a fait office de rapporteur. À la séance de clôture, M. Mohammed Arrouchi, membre de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, a assumé les fonctions de coprésident au nom de M. Elmurabit.

5. Parallèlement à la rencontre, les quatre groupes de travail suivants ont tenu des débats approfondis sur la consommation et la production durables :

a) Groupe des établissements humains et de la consommation et de la production viables, coprésidé par M. Alf Wills, du Ministère sud-africain de l'environnement, et par M. Bernard Mazijn, de la Direction générale belge de l'environnement;

b) Groupe des instruments et outils d'analyse des politiques générales, coprésidé par M. James Riordan, d'Environnement Canada, et par M. Ariel Carbajal, du Secrétariat argentin au développement durable;

c) Groupe de la promotion des modes de consommation viables, coprésidé par M. Susanto Sutoyo, du Ministère indonésien des affaires étrangères, et par Mme Aira Kalela, du Ministère finlandais de l'environnement;

d) Groupe des moyens de modifier les modes de production, coprésidé par Mme Cornelia Quennet-Thielen, du Ministère allemand de l'environnement, et par M. Young-Woo Park, du Centre national coréen de production propre (République de Corée).

II. Conclusions

6. **Le processus de Marrakech relatif à la consommation et à la production durables, dans le cadre duquel un certain nombre de priorités ont été définies, est un premier pas vers l'élaboration d'un ensemble de programmes décennaux qu'il faut encourager et promouvoir davantage si l'on veut appuyer les initiatives nationales et régionales visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables propres à promouvoir le développement économique et social.**

7. **À cet égard, les participants à la rencontre, tout en reconnaissant l'efficacité de l'élaboration d'un ensemble de mesures qu'il faudrait continuer à appliquer et renforcer à tous les niveaux, ont recensé un certain nombre de problèmes de mise en oeuvre qui se rapportent aux quatre thèmes de discussion choisis et qui doivent encore être résolus.**

8. **Le processus de Marrakech a souligné qu'il importait de tenir compte des trois dimensions du développement durable dans la formulation des politiques visant à promouvoir des modes de consommation et de production durables. Il a également souligné qu'il importait de tenir compte des impératifs en matière de consommation et de production durables dans les stratégies nationales de développement durable et, lorsqu'il y avait lieu, dans les stratégies de réduction de la pauvreté.**

9. **Le processus de Marrakech a indiqué qu'il était capital de définir clairement ce qu'on entendait par une consommation et une production durables. Des débats approfondis sur la question ayant été organisés pendant un laps de temps assez long (10 ans), il a été décidé qu'il fallait maintenant passer du général au particulier et mettre l'accent sur la mise en oeuvre.**

10. **Les participants à la rencontre ont également souligné qu'il fallait obtenir des gouvernements, des organisations internationales, du secteur privé et de la société civile qu'ils prennent, aux niveaux les plus élevés, des engagements en matière de consommation et de production durables. On a jugé par ailleurs indispensable de sensibiliser aux avantages d'une consommation et d'une**

production durables et de tenir systématiquement compte des impératifs de l'une et de l'autre à tous les niveaux.

11. On a souligné qu'il importait que les gouvernements précisent leurs priorités en matière de consommation et de production durables, afin que s'instaure une coopération internationale efficace et bien ciblée.

12. Il a été jugé indispensable, pour continuer à promouvoir efficacement des modes de consommation et de production durables, de renforcer les capacités institutionnelles. De même, on a estimé par ailleurs qu'il fallait élaborer et diffuser des techniques durables et disposer des moyens financiers nécessaires pour appliquer les politiques et programmes en faveur d'une consommation et d'une production durables.

13. Il a été souligné qu'il importait de diffuser des informations pour promouvoir une consommation et une production durables et qu'il fallait, pour cela, recourir à des moyens d'action concrets tels que la sensibilisation, l'éducation, la formation, l'information et la publicité.

14. On s'est accordé à dire que toutes les parties prenantes devaient prendre une part active aux travaux des organes de débat compétents à tous les niveaux et qu'il fallait les y encourager. Les partenariats entre les gouvernements, les organisations internationales et la société civile ont été considérés comme de bons moyens de promouvoir une consommation et une production durables.

Travaux futurs

15. Les coprésidents de la Rencontre internationale d'experts se sont félicités des conclusions des groupes de travail sur les travaux à mener ultérieurement. Les quatre groupes ont fait un certain nombre de propositions utiles et concrètes, qui devraient être examinées aux niveaux national, régional et international. L'élaboration d'un ensemble de programmes décennaux est un processus continu qui doit permettre d'instaurer des modes de consommation et de production durables et devrait se poursuivre dans le cadre d'une coopération internationale renforcée.

16. Les coprésidents ont fait observer que la rencontre était la première étape d'un processus de longue haleine destiné à faciliter la prise de décisions par les organes intergouvernementaux et qu'il importait de renforcer la communication et la coopération aux niveaux intergouvernemental et institutionnel en matière de consommation et de production durables. Ils ont également souligné qu'il importait de renforcer la coopération, la coordination et le suivi interorganisations pour appuyer les activités nationales, sous-régionales et régionales.

17. Il faudrait, pour cela, tenir compte des aspects écologiques et socioéconomiques du développement durable et de l'impératif de participation du public. L'équité et l'accessibilité devraient également être prises en considération, en particulier pour ce qui est des pays en développement. En ce qui concerne ces pays, il faudrait poursuivre les travaux, en particulier ceux touchant des moyens d'action tels que le renforcement des capacités, la formation et le transfert de technologies, et aider leurs industries, aux niveaux national et international, à investir dans des modes de production durables.

18. Le processus de Marrakech en cours devrait consister à :

a) Faire en sorte que les organisations internationales apportent des réponses précises aux gouvernements en ce qui concerne leurs priorités en matière de consommation et de production durables. Il a donc été demandé au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU d'élargir aux priorités du processus de Marrakech, en collaboration avec le PNUE, son enquête sur les activités internationales relative aux modes de consommation et de production, l'objectif étant que le processus soit plus complet et utilisable par tous les pays;

b) Mettre en place des mécanismes qui encouragent et facilitent les échanges d'informations et de données d'expérience, la constitution de réseaux et la diffusion des meilleures pratiques. Il pourrait s'agir de sites Web interactifs ou de rencontres d'experts consacrées à des questions afférentes à la production et à la consommation durables;

c) Associer toutes les parties prenantes aux efforts entrepris et créer des partenariats concrets. Il est demandé aux entreprises et aux associations commerciales de prendre les mesures nécessaires pour assurer une production et une consommation durables, notamment de créer des partenariats avec d'autres entreprises ou associations à tous les niveaux et de promouvoir une culture commerciale durable;

d) Inviter le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), qui agiraient en collaboration avec le PNUE et d'autres organisations et institutions financières compétentes, à établir, sur la base des travaux de la rencontre et, en particulier, des priorités qui y ont été définies, un rapport qui porterait sur les mesures à prendre au niveau international pour aider les gouvernements à agir dans les domaines des déchets, des transports, de la construction, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et qui indiquerait quels organismes, organisations, institutions et organes il faudrait associer à l'application de chacune des mesures adoptées;

e) Renforcer les processus régionaux dans toutes les régions, ce qui contribuerait par la même occasion à favoriser le processus international. Au niveau international, le processus de Marrakech devrait donner lieu, dans deux ans, à une grande rencontre d'experts sur l'ensemble de programmes décennaux, qui serait financée par les organisations internationales et les donateurs. Les activités déjà en cours devraient donner lieu à la constitution d'équipes spéciales de travail ou de tables rondes officieuses qui traiteraient de la consommation et de la production durables et auxquelles participeraient des experts de pays en développement et de pays développés, afin que l'on puisse progresser en ce qui concerne l'ensemble de programmes décennaux et l'application du chapitre III du Plan d'application de Johannesburg;

f) Organiser ultérieurement des rencontres internationales d'experts, qui examineraient un grand nombre de questions relatives à la consommation et à la production durables en tenant compte du programme de travail de la Commission du développement durable;

g) Diffuser le texte du présent rapport auprès des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales, des organisations non gouvernementales et des entreprises. Les États sont invités à tenir compte des résultats de la rencontre lors des préparatifs des réunions des organes directeurs de tous les organismes et programmes compétents des Nations Unies.

19. La Rencontre internationale d'experts s'est félicitée de l'intention du Gouvernement marocain de soumettre à la Commission du développement durable, à sa douzième session, en avril 2004, pour examen, le présent résumé établi par les coprésidents de la rencontre.

20. Les coprésidents de la rencontre, les coprésidents des groupes de travail et les participants ont remercié le Gouvernement marocain d'avoir si généreusement accueilli la rencontre et permis de donner le coup d'envoi du processus de Marrakech relatif à la consommation et à la production durables. Ils ont également remercié les pays qui ont financé la rencontre, notamment la participation d'experts de pays en développement.

Notes

¹ Les conclusions de la rencontre sont tirées du résumé établi par les coprésidents. On peut consulter le texte intégral du résumé à l'adresse suivante : www.org/esa/sustdev/sdissues/consumption/marrakech.htm.

² Dénommée ci-après processus de Marrakech.

³ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe, par. 15.